

Le 10 janvier 2018

## Liberté d'installation : la CSMF soutient les jeunes et futurs médecins

La CSMF apporte son total soutien aux jeunes et futurs médecins qui se dressent contre une proposition de loi pour réguler l'installation des médecins libéraux, examinée aujourd'hui en commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Le texte, présenté par le groupe Nouvelle gauche, sera discuté le jeudi 18 janvier en séance publique.

En reprenant mot pour mot un amendement au budget de la Sécurité sociale, rejeté deux années de suite, Guillaume Garot, rapporteur de la proposition de loi, assure que « *la régulation est nécessaire, c'est la seule solution qu'on n'ait pas essayée. On a essayé toutes les mesures d'incitation depuis quinze ans, mais ça n'a pas produit les résultats attendus* ». N'en déplaise au député, voilà encore une mesure coercitive !

La CSMF a pourtant rappelé, notamment, lors de son audition à l'Assemblée sur cette proposition de loi, que les dispositifs incitatifs commencent à porter leurs fruits et qu'il fallait leur laisser du temps pour pouvoir juger de leur efficacité.

Surtout, il n'existe pas de zones sur-dotées en médecins libéraux pour imaginer, et encore moins mettre en place, un système de conventionnement sélectif. La preuve, même les centres villes connaissent des difficultés, à l'instar de Paris ou Toulouse !

La coercition ne ferait que décourager encore plus les internes et jeunes médecins à s'installer en libéral. Il est primordial au contraire d'accompagner la restructuration de la médecine libérale, tant générale que spécialisée, autour des regroupements des professionnels.

La CSMF a proposé à maintes reprises aux pouvoirs publics des solutions pour améliorer l'accès aux soins pour tous et partout, à court et moyen termes. Elle partage la volonté et l'ambition de la jeune génération d'empêcher le développement d'une médecine à deux vitesses et de « *mettre en place les solutions de demain pour une meilleure organisation territoriale des soins* », avec l'ensemble des acteurs.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Shakti Staal  
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08  
[com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*